

Lettre de LA PRÉFIGURATION

NOVEMBRE 2009 • NUMÉRO 1

Les réformes en cours, dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires, induisent un remaniement des services déconcentrés de l'Etat tels que : l'ARH, la DSDS, la CGSS et la DRSM. Ainsi, la DSDS doit être partagée pour faire partie de l'ARS, la DRJSCS et la MNC.

Ce partage consiste en une répartition des effectifs suivant leurs compétences.

Il repose sur le potentiel de cohésion des équipes constituées dont les cultures professionnelles sont différentes, et sur la mutualisation des efforts pour garantir à l'usager la continuité du service offert durant ces restructurations.

La période de mise en place des procédures de répartition est appelée préfiguration et s'étale d'ici à la fin du premier trimestre 2010, date envisagée de l'ouverture de l'ARS.

Le fonctionnement de la préfiguration

L'avancement des procédures de partage n'est pas le même en métropole et dans les DOM. Ainsi dans les DOM les préfigureurs DRJSCS ne sont pas nommés alors que les préfigureurs ARS l'ont été au Conseil des Ministres du 30 septembre. En Guadeloupe la préfiguratrice ARS, Mireille Willaume, a pris ses fonctions le 13 octobre.



Mireille Willaume est originaire de Toulouse, mariée et âgée de 57 ans, elle a fait toute sa carrière dans les services de l'Etat. Elle a occupé suc-

cessivement les fonctions de Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales dans les Départements de la Meuse et du Nord puis de Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales dans les Régions de Basse Normandie, du Nord Pas de Calais et en dernier lieu en Lorraine. La Guadeloupe est sa première affectation Outre-Mer.

La préfiguratrice

Le rôle de la préfiguratrice est de faire en sorte que l'ARS soit créée le jour J et que dès le premier jour les services soient organisés, les chefs de service soient en poste, que le courrier, la messagerie, le téléphone fonctionnent et que tout le personnel, d'où qu'il vienne, dispose de locaux, de mobilier et de matériel pour travailler.

Du point de vue de l'usager il faut que le passage des structures actuelles (ARH, DSDS, CGSS, DRSM) à l'établissement public ARS se fasse sans rupture dans la chaîne de traitement des dossiers et sans allongement des délais de traitement donc qu'il y ait continuité du service public. Pendant la préfiguration les directeurs en place continuent à remplir leur mission. Lorsqu'ils sont appelés à d'autres fonctions, ce sont leurs adjoints qui sont chargés de l'intérim.

Pour remplir sa mission la préfiguratrice est entourée du collège des directeurs, d'une équipe projet, et du futur agent comptable de l'ARS.

Le collège des directeurs

Le collège des directeurs est l'instance de pilotage de la préfiguration. Il est présidé par la préfiguratrice et est composé de Stéphane Mantion, directeur de l'ARH, d'Alain Parodi, directeur

de la DSDS, d'Henri Yacou, directeur de la CGSS, de Pierre Bonnet, directeur de la DRSM et de leurs adjoints respectifs. Il s'est réuni le 19 octobre et le 12 novembre.

GLOSSAIRE

- ACSé :
Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
- ARH :
Agence Régionale d'Hospitalisation
- ARS :
Agence Régionale de Santé
- CGSS :
Caisse Générale de Sécurité Sociale
- CNAMTS :
Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- DRJSCS :
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- DSDS :
Direction de la Santé et du Développement Social
- GRSP :
Groupe Régionale de Santé Publique
- ETP :
Emploi Temps Plein
- MNC :
Mission Nationale de Contrôle des organismes de sécurité sociale
- SIBC :
Système d'Information Budgétaire et Comptable

L'équipe de préfiguration

Le collège des directeurs a désigné des chefs de projet dans les domaines clés de la préfiguration qui constituent l'équipe de préfiguration. Ont été désignés :

- **Pascale Pêpe** pour les ressources humaines
- **Jean Sonor** pour les systèmes d'information
- **Philippe Cérol** pour la logistique et l'immobilier
- **Jean-Pierre Laguerre** pour la préparation des instances de l'ARS
- **Patrick Duthoit** pour le schéma d'organisation de l'ARS
- **Florelle Bradamantis** pour le plan régional de santé
- **Jocelyne Mérault** pour l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaire
- **Jacqueline Madin** pour le plan de continuité des services
- **Béatrice Résid** pour le plan de gestion du risque.

Chaque chef de projet a reçu une feuille de route exprimant les actions à conduire, les délais impartis, et les résultats attendus. Ils ont été invités à un entretien avec la préfiguratrice sur son contenu en même temps que le collège des directeurs en était saisi.

L'agent comptable

Les agents comptables ont été recrutés. En Guadeloupe c'est Rosita Perretti-Blanchon, inspecteur du trésor, qui a été retenue par la préfiguratrice. L'agent comptable est membre de l'équipe de préfiguration et assiste au collège des directeurs. Elle a vocation à être non seulement l'agent comptable mais aussi le chef de service des services financiers de l'ARS. Durant la préfiguration, l'agent comptable a la lourde tâche de constituer les services du budget et de la comptabilité, de bâtir le budget de l'ARS avec la nomenclature comptable de l'établissement public et le nouveau système SIBC en incluant les effets des dissolutions des structures existantes (transfert de personnel, de biens, de contrats, de crédits).

L'agent comptable va travailler avec les autres chefs de projet notamment en charge de la paie, de l'informatique et de la logistique.

Le calendrier de la préfiguration

Le programme de travail que se sont fixés la préfiguratrice, l'agent comptable et les chefs de projet couvre les mois de novembre jusqu'à avril. La date exacte de création des ARS n'a pas été fixée par le Ministère donc a été adoptée l'hypothèse d'une création en avril.

Répartition des personnels

Contrairement à la métropole, la procédure de partage des effectifs de l'Etat entre ARS, DRJSCS, et MNC n'a pas été menée dans les DOM. Cela sera fait dès que le Ministère aura donné le feu vert.

Cependant, les règles de partage sont connues car chaque agent suit son dossier selon que celui-ci relève des compétences de l'ARS, de la DRJSCS ou de la MNC :

Pour constituer l'ARS une partie importante du personnel de la DSDDS sera unie au personnel de l'ARH et à un certain nombre d'agents de la CGSS et de la DRSM.

Pour constituer la DRJSCS l'autre partie du personnel de la DSDDS sera réunie au personnel de la DRJS, du service du droit des femmes, de l'ACSé.

Rejoignent l'antenne interrégionale de la MNC les agents volontaires qui appartiennent au service de protection sociale de la DSDDS.

Remarque : Les agents qui s'occupent des fonctions support (personnel, comptabilité, informatique, statistiques, documentation, formation, ...) sont partagés à 75% pour l'ARS et 25% pour la DRJSCS, rien pour la MNC.

cf : tableau récapitulatif de répartition des personnels à la page suivante

Les questions de mobilités et de locaux

Les locaux de l'ARS font partie d'un schéma d'ensemble des implantations immobilières de tous les services de l'Etat. En Guadeloupe le Préfet Nicolas Desforges a désigné Mme Pivat

de France Domaine pour élaborer ce schéma immobilier. Une réunion s'est déjà tenue et d'autres vont suivre. Le chef de projet logistique-immobilier est chargé de suivre ce dossier. La Ministre de la Santé et des Sports, Roselyne Bachelot, a souvent affirmé qu'il n'y aurait pas de mobilité géographique forcée. Par conséquent il y aura un site à Basse Terre et un site à Pointe à Pitre. Pour le moment on ne peut guère être plus précis. Il faudra attendre la fin des réflexions conduites par France Domaine.

Dispositions matérielles

Enfin les règles de répartition des véhicules, du matériel, et des PC entre ARS, DRJSCS et MNC viennent d'être notifiées par le Ministère et sont étudiées par le chef de projet logistique.

A SAVOIR

La CGSS a reçu de la CNAMTS instruction de transférer à l'ARS 3 ETP et la DRSM de transférer 1 médecin et 1 administratif.

Ces 5 ETP appartiennent à une enveloppe nationale de 1267 agents de l'assurance maladie transférés aux ARS. Selon la direction de la CNAMTS ils incluent les agents déjà mis à disposition de l'ARH et du GRSP.

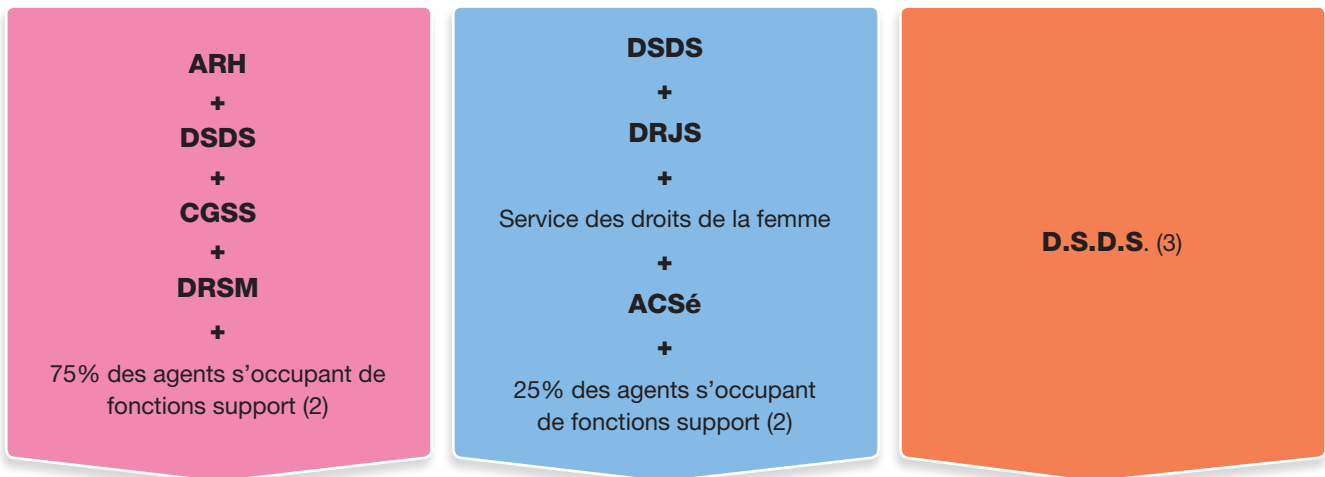
Par ailleurs, vont être répartis entre les ARS 310 postes vacants de l'Assurance Maladie sur la base de demandes formulées par les préfigureurs. La Guadeloupe a présenté une demande de 9 postes mais ignore à quelle hauteur elle pourra être satisfaite.

Répartition des personnels (1)

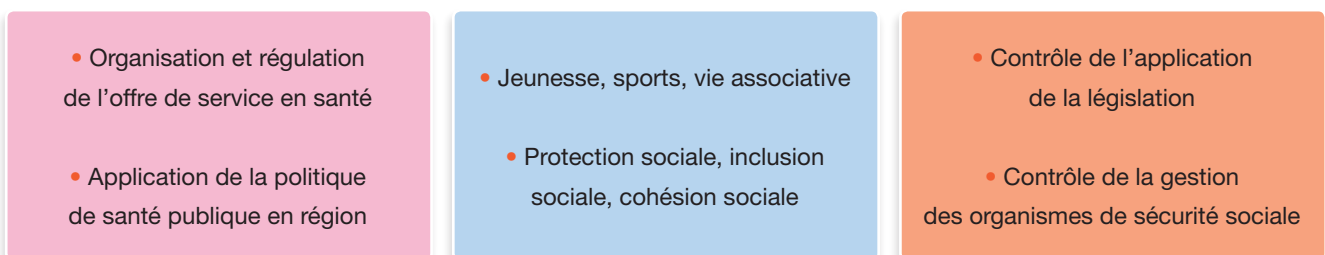
Pour constituer



Personnels concernés



Leurs compétences



(1) La procédure de partage des effectifs n'est pas encore arrêtée. Ce schéma récapitule les règles de partage qui pour l'heure sont connues.

(2) Fonctions relatives aux secteurs suivants : personnel, informatique, statistiques, comptabilité, documentation, formation

(3) Agents volontaires